

Sent: Friday, December 17, 2004 10:57 AM

Subject: Réponse de la Ministre FONCK

Monsieur Thierry RIECHELMANN
Famille, Droit et Démocratie

Vos réf. :

Nos réf. : CF/BL/JA/cb/3801/025-04

Annexe(s) :

Bruxelles, le 17 décembre 2004

Objet : Les violences conjugales

Monsieur,

Votre courriel du 5 décembre écoulé m'est bien parvenu et c'est avec la meilleure attention que j'en ai pris connaissance.

Dans sa déclaration sur l'élimination de la violence faite aux femmes adoptée en 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu que « cette violence est la manifestation de rapports de force historiquement inégaux qui ont abouti à la domination des hommes sur les femmes ».

La violence contre les femmes se perpétue malheureusement d'une génération à l'autre. Ainsi, dans la plupart des sociétés, on confère aux garçons et aux hommes le statut de dominants, en public comme en privé, alors que les filles et les femmes doivent se conformer à un modèle féminin basé sur la dépendance et la soumission.

Sans méconnaître les autres formes de violence à l'égard des hommes, des aînés, voire des enfants, nous ne pouvons malgré tout fermer les yeux sur cette forme de violence, souvent larvée, qui ne se dévoile que rarement au grand jour.

Cette forme de violence d'une part de la société sur une autre s'inscrit dans un rapport de domination qui ne ferait que se perpétuer si, par diverses campagnes de sensibilisation, certaines associations ne posaient le doigt sur ce que je considère comme un fléau.

Considérer que la violence à l'égard de l'être le plus faible (majoritairement féminin) est intolérable, c'est considérer que toute forme de violence à l'égard de tout individu qui se retrouve en position de faiblesse est inacceptable.

Si ces associations avaient pris en compte la morbidité (ce que nous pourrions appeler une « petite mort ») consécutive à ces actions violentes, je suis persuadée que les chiffres cités seraient en deçà de la réalité.

10 % des jeunes filles du secondaire connaissent la violence dans leurs relations amoureuses.

25 % des adolescentes victimes de ce genre de violence refusent généralement d' en parler à qui que ce soit (Rapport du comité canadien sur la violence faite aux femmes. Un nouvel horizon : Éliminer la violence/atteindre l' égalité, 1993)

«Plus de 25 % des 1 823 femmes interrogées lors d' une enquête de Santé au Québec disent avoir subi de la violence verbale plus de 6 fois au cours de la dernière année» (SOM Inc., Étude de perception à l' endroit de la violence faite aux femmes1997)

Le deuxième chiffre est révélateur. Raison pour laquelle vous considérez être en droit de contester les chiffres émis par Amnesty International. Ces violences dont personne ne parle, surtout pas les victimes, sont effectivement difficiles à évaluer.

Nous pouvons nous battre à l'infini sur les chiffres. Là n'est peut-être pas l'essentiel. Je pense, cher monsieur, qu'il ne faut pas se tromper de combat. Ces campagnes contre la violence faite aux femmes ne sont pas destinées à stigmatiser un sexe plutôt que l'autre, mais à permettre aux personnes victimes de ces abus de pouvoir en parler librement et de trouver des lieux d'écoute adaptés. C'est là, pour moi, que se trouve l'essentiel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Catherine FONCK
Ministre de l'Enfance,
de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé